

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
ET POUR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE MAILLETOIS**

Association Loi 1901, Enregistrée à la Sous-Préfecture de Montluçon sous le n°0031004029

“A.P.P.A.P.M.”

Rue du Bois

03190 MAILLET

-0-0-0-0-0-0-§-0-0-0-0-0-0-

Le 5 Novembre 2007

Monsieur le Préfet de l'Allier
Monsieur Patrick PIERRARD
Préfecture
Rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

Objet : DECHARGE MAILLET

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous adresser copie du rapport des observations formulées par notre association aux registres de l'enquêtes publiques relatives au projet VILLENUE 03 .

Par le rapport du cabinet BLONDEL, joint au dossier présenté par la COVED pour son projet Villeneuve 03, **nous sommes effarés** d'apprendre que, sous le vent à 500 mètres (tel est le cas à Maillet), l'école et la population du bourg sont soumises à des inhalations volatils et poussières (ci-joint graphisme BLONDEL), dont la COVED reconnaît les risques cancérigènes.

Qu'en est-il, lors de l'intensité physique, de nos jeunes sur le stade jouxtant la zone d'enfouissement ?

Force est de constater qu'une telle situation perdure depuis 1987 en toute illégalité .

Force est de constater que, dans leur tranquillité, l'école et la population du bourg de Maillet n'ont pas été protégées comme elles étaient en droit de l'attendre .

Le Principe de précaution et la loi s'imposent à tous, à défaut, rien ne sert de légiférer.

Aussi, par les présentes, nous réitérons à nouveau notre demande **d'arrêt immédiat** de la décharge actuelle et **sa dépollution** . L'urgence l'impose désormais .

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées et citoyennes.

Le Président
C. BOUVET

P.J. : copie rapport – Copie graphisme BLONDEL